



Travail en inventaire légal ou pas ?

Par **Mattcards**, le **06/02/2010** à **13:46**

Bonjour,

Je travaille actuellement pour une société en inventaire, exclusivement de nuit en CDD. Les déplacements sur les lieux de travail se font en car ou en voiture fournis par la société et ne sont pas rémunérés, mais seulement défrayés de 5 centimes du kilomètre à partir du 70ème kilomètre. J'ai déjà effectué des inventaires qui se trouvaient à 4 heures de route aller et 4 heures de route retour (heures de route défrayées de 5 centimes du kilomètre à partir du 70ème kilomètre) plus l'inventaire d'une durée de 5 heures (payées au smic) soit 13 heures consécutives, payées 5 heures. Ce travail est-il légal ou pas ?

Merci de vos réponses.